

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.414

Créances éteintes :
budgets principal,
déchets ménagers,
carat

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2019**

Secrétaire de séance : Annette FEUILLADE-MASSON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gilles CHAGNAUD

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Bernard DEVAUTOUR à Jean-Jacques FOURNIE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Guy ETIENNE à Thierry MOTEAU, Jeanne FILLOUX à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Bernard RIVALLEAU à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à François NEBOUT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT

Suppléant(s) :

Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD

Excusé(s) :

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jacques DUBREUIL, Isabelle LAGRANGE, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN, Alain THOMAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.414**

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

CREANCES ETEINTES : BUDGETS PRINCIPAL, DECHETS MENAGERS, CARAT

Monsieur le trésorier et comptable de GrandAngoulême, chargé du recouvrement des recettes émises par cette dernière, vient d'adresser la liste à GrandAngoulême des titres pour lesquels aucune action en recouvrement n'est possible. On parle alors de « créances éteintes ».

La créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Celle-ci s'impose à la collectivité et doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Toutefois des provisions ont été constatées pour certaines créances et feront l'objet d'une reprise sur provision.

Ces créances éteintes sont présentées par budget en annexe jointe.

Vu l'avis favorable de la Réunion de toutes les commissions du 10 décembre 2019,

Je vous propose donc :

D'ACCEPTER les créances éteintes pour un montant :

- de **658,00 € TTC** pour le budget principal,
- de **840,85 € TTC** pour le budget déchets,
- et de **19 846,72 € HT** pour le budget espace Carat.

DE PROCEDER à la reprise de provisions pour un montant :

- de 747,65 € pour le budget déchets.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Recu à la Préfecture de la Charente le :

24 décembre 2019

Affiché le :

24 décembre 2019

Liste des Créances éteintes - Budget PRINCIPAL

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité
3357500290	Mme ESCALE Céline Cidex 502 Le Patis 12 rue Marcel Pajot 16440 Roullet	2011	Redevance OM	312,00 €	Effacement total de la dette suite à commission de surendettement du 26/02/2014
				<u>312,00 €</u>	
	Sud Ouest Chauffage 16730 Trois Palis	2013		346,00 €	Décision du Tribunal de Commerce du 14/02/19 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
				<u>346,00 €</u>	
			<u>TOTAL</u>	<u>658,00 €</u>	

Liste des Créances éteintes - Budget DECHETS

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité
	RENAUD Dany 16590 Brie	2015	Déchets pro déchetterie	28,44 €	Décision du Tribunal de Commerce du 16/10/19 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2015	Déchets pro déchetterie	18,96 €	
		2015	Déchets pro déchetterie	18,96 €	
		2015	Déchets pro déchetterie	13,42 €	
		2016	Déchets pro déchetterie	13,42 €	
	LARPE Michel 16440 Mouthiers	2015	Redevance OM	280,00 €	Décision du Tribunal de Commerce du 29/11/18 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2016	Redevance OM	275,00 €	
				555,00 €	
			①		
3357658280	SIREAU Frédéric	2016	Redevance OM	31,20 €	Décision du Tribunal de Commerce du 22/12/17 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2016	Redevance OM	31,20 €	
		2016	Redevance OM	28,20 €	
		2016	Redevance OM	28,20 €	
		2017	Redevance OM	38,25 €	
			①		
3357694287	OSSENDORFF David 2 chemin du Mortier 16170 Anville	2015	Redevance OM	35,60 €	Effacement total de la dette suite à commission de surendettement du 27/09/2018
				35,60 €	
			①		
			TOTAL	840,85 €	

① Une provision pour créance douteuse a été effectuée par mandat n°1471 du 25/09/18 (art 6817).
Elle fera donc l'objet d'un titre pour reprise partielle sur provision (art 7817) pour 747,65 €.

Liste des Créances éteintes - Budget CARAT

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité
3360791809	Communication 22 63 rue du Maréchal Fayolle 16007 Angoulême Cedex	2017	Location salle - Salon dynamique Seniors du 26 et 27 avril 2017	19 846,72 €	4 763,21 €	23 816,06 €	Décision du Tribunal de Commerce du 30/05/2019 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
				<u>19 846,72 €</u>	<u>4 763,21 €</u>	<u>23 816,06 €</u>	
			<u>TOTAL</u>	<u>19 846,72 €</u>	<u>4 763,21 €</u>	<u>23 816,06 €</u>	

<u>Liste des Créances éteintes - Budget CARAT</u>							
REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité
3360791809	Communication 22 63 rue du Maréchal Fayolle 16007 Angoulême Cedex	2017	Location salle - Salon dynamique Seniors du 26 et 27 avril 2017	19 846,72 €	4 763,21 €	23 816,06 €	Décision du Tribunal de Commerce du 30/05/2019 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
				<u>19 846,72 €</u>	<u>4 763,21 €</u>	<u>23 816,06 €</u>	
			<u>TOTAL</u>	<u>19 846,72 €</u>	<u>4 763,21 €</u>	<u>23 816,06 €</u>	